PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
de la zone de défense et de sécurité Sud

Secrétariat général pour l'administration
du ministère de l'Intérieur Sud



REFECTION DES FACADES
CENTRE DE VACANCES LE NEOUVIELLE
FONDATION JEAN MOULIN
RUE DU PRE
65170 SAINT LARY SOULAN

Lot 2 - Couverture

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Version 2 – 06/11/2024

Table des matières

1.Etudes : 3

2 Travaux : 3

2.1 Installation de chantier : 3

2.2 Echafaudage - Nacelle : 3

2.3 Brisis en ardoises : 3

2.4 Couvertines : 3

2.5 Toitures terrasses : 3

2.6 Nettoyage de fin de chantier : 4

1. Etudes :

L'entreprise devra soumettre à valider du maître d'œuvre l'ensemble des plans d'exécution de ses ouvrages accompagnés des notes de calculs nécessaire à la bonne réalisation des travaux dans les règles de l'art

2 Travaux :

2.1 Installation de chantier :

Certains espaces extérieurs seront mis à disposition du chantier.
Les équipements de levage, d'évacuation, de stockage seront cantonnés sur cette emprise. Les véhicules des entreprises pourront être stockés dans cette zone.

2.2 Echafaudage - Nacelle :

L'ensemble des travaux à réaliser en hauteur devront être exécutés en toute sécurité, soit par la mise en place d'échafaudage sur les façades, soit depuis une nacelle par du personnel habilité.

2.3 Brisis en ardoises :

- **Révision des brisis**

L'entreprise devra réaliser révision de l'ensemble des brisis en ardoise avec, à minima, les prestations suivantes pour les ardoises et les crochets de fixation (remplacement à l'identique) :

- Remise en place si déplacement
- Remplacement si dégradation ou casse
- Complément si absence

2.4 Couvertines :

- Révision des couvertines

L'entreprise devra réaliser révision de l'ensemble des couvertines avec, à minima, les prestations suivantes (remplacement à l'identique) :

- Remise en place si déplacement
- Remplacement si dégradation ou casse
- Complément si absence

- Ajout de couvertines

L'entreprise devra prévoir la fourniture et la pose de couvertines sur l'ensemble des têtes de murs horizontales et obliques, fixations clipsées sur béton

2.5 Toitures terrasses :

L'entreprise devra réaliser un nettoyage complet sur l'ensemble des toitures terrasses du bâtiment (retrait de la végétation, criblage et lavage de la protection gravillonnaire des étanchéités. De plus, il est demandé à l'entreprise lors de ce nettoyage de réaliser :

- Un diagnostic de l'état des étanchéités sous forme d'un reportage photographique qui sera remis au maître d'ouvrage permettant à celui-ci de pouvoir se rendre compte de l'état général.

- Lors de ce diagnostic, si l'entreprise constate des dégradations pouvant provoquer des sinistres imminents, celle-ci devra réaliser une réparation ponctuelle sur la zone concernée

2.6 <u>Nettoyage de fin de chantier</u> :

L'entreprise devra prévoir un nettoyage complet des abords du bâtiment si non mise en place de protections et une remise en état des lieux